

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 14 mars à 20 heures 30 -

Présents : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, LE PAIH Martine, CABIN Philippe, Adjoint

Mesdames et Messieurs CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, BERTRAND Jacques, LEPREUX Alain, DESERT Claire, GOUJON Sophie, OMER Matthieu, CHAUFFOUR Aurélie, CHICOT Sophie, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, POURCHAUX Déborah, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. CALTERO Claude (pouvoir à M. GORGIBUS), M. LEBOIS Jean-Claude (pouvoir à M. CABIN), M. POLINSKI Luc (pouvoir à Mme BRETTE), M. SAUVAGEOT Anthony (pouvoir à Mme CHAUFFOUR), Mme BINARD Marine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BRETTE Lydie a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu et le procès-verbal des délibérations, séance du 09 février 2023, ont été approuvés.

Monsieur le Maire fait part des 6 décisions prises depuis le dernier conseil municipal, en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du 14 décembre 2020.

Le Conseil Municipal a pris acte du compte-rendu des commissions suivantes :

- Commission « Logement », séance du 02 février 2023
- Commission « Finances », séance du 02 mars 2023

L'Assemblée a ensuite pris les décisions ci-après :

Délibération n° 2023-03-14/17 – Participation de la commune aux travaux de rénovation des ouvrages de défense contre la mer

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer financièrement aux travaux de réfection des épis n° 3 et n° 6, et de réparation du « Perrey » de la plage à hauteur de 30 % du montant définitif des travaux estimés à 35 993,88 € HT.

Délibération n° 2023-03-14/18 – Attribution du marché de fourniture de denrées alimentaires

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de fourniture de denrées alimentaires et tout autre document afférent, avec les sociétés choisies par la Commission d'Appel d'Offres sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, et à prendre toutes mesures d'exécution relatives à ces marchés :

- Lot n°1 (Produits frais et ovo produits) → Société BENOIST LAIR – Goderville (76)
- Lot n°2 (Viande) → Société GROSDOIT – Rouen (76)
- Lot n°3 (Charcuterie) → Société POMONA PASSION FROID – Le Grand-Quevilly (76)
- Lot n°4 (Fruits et Légumes) → Société SOUDRY – Thietreville (76)
- Lot n°5 (Surgelés) → Société BENOIST LAIR – Goderville (76)
- Lot n°6 (Epicerie) → Société PRO A PRO DISTRIBUTION – Somain (59)

Délibération n° 2023-03-14/19 – Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires de la commune, et de la tenue du débat relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 de la commune.

Délibération n° 2023-03-14/20 – Rénovation énergétique des logements de la Gendarmerie de Saint Valery en Caux – Demande de subventions

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour le lancement des travaux de rénovation énergétique des logements de la Gendarmerie. Il prend acte des montants d'investissement et du plan de financement et sollicite les subventions auprès des financeurs : DSIL, DETR, Fonds Vert, FNADT, Fonds de concours de la CCCA et tout autre apport financier.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Préfet l'autorisation, par dérogation à l'article L.1111-10 du C.G.C.T. de supporter une participation communale inférieure à 20 %.

Après quelques questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 30.

Le Maire,

Jean-François OUVRY